

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 janvier 2007

CP 07/01-11

AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES 55 et 999/21E.

DEVOLUTION DES MARCHES

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les routes départementales 55 et 999/21E.

La Commission d'appel d'offres, réunie les 27 novembre et 4 décembre 2006, a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu dans les formes et délais requis.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés suivants, passés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, aux entreprises proposant la meilleure offre, selon les critères d'attribution : prix 90 % et délai d'exécution 10 %.

RD 55 – PR 6+407 à 10+111 – Reprofilement de chaussée - BOUILLAC

- Montant : 171 538.69 €TTC
- Délai d'exécution : 2 mois
- Attributaire : SCREG Sud-Ouest

RD 999/21 E – PR 17+400 – Aménagement de carrefour - MONTAUBAN

- Montant : 299 864.71 €TTC
- Délai d'exécution : 3 mois
- Attributaire : MALET

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

. l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus ;

. toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 janvier 2007

CP 07/01-11

**AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES
55 et 999/21E.
DEVOLUTION DES MARCHES**

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie les 27 novembre et 4 décembre 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, l'ensemble des marchés suivants :

RD 55 – PR 6+407 à 10+111 – Reprofilement de chaussée - BOUILLAC

- Montant : 171 538.69 €TTC
- Délai d'exécution : 2 mois
- Contributaire : SCREG Sud-Ouest

RD 999/21 E – PR 17+400 – Aménagement de carrefour - MONTAUBAN

- Montant : 299 864.71 €TTC
- Délai d'exécution : 3 mois
- Contributaire : MALET

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,